

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉATION D'UN CIRCUIT

Renseignements généraux

Veillez prévoir **au moins 120 jours ouvrables** pour la création d'un nouveau circuit Réseau ONE®i.

À NOTER : Pour demander le déménagement d'un circuit Accès Entreprise au Réseau ONE® à une autre adresse, veuillez remplir le *Formulaire de déménagement*.

1. Vous devez remplir un formulaire distinct pour chaque point de service où un circuit Accès Entreprise au Réseau ONE® doit être créé.
2. Remplissez tous les champs selon les indications. Les champs avec le symbole * sont obligatoires; ils doivent être remplis pour que la demande soit traitée.
3. Envoyez le formulaire dûment rempli par courriel à servicedesk@ehealthontario.on.ca ou composez le 1 866 250-1554 pour obtenir de l'aide.
4. N'indiquez que des renseignements professionnels; le présent formulaire comprend une déclaration de confidentialité.

Renseignements sur le point de service

Indiquez ci-dessous les renseignements sur l'emplacement demandé pour le nouveau circuit de cyberSanté Ontario.

Nom de l'organisme* :		Nom du point de service* :	
Numéro municipal, rue et numéro de bureau* :		Ville* :	Province : ON
Code postal* :			

Date à laquelle le nouveau circuit doit être fonctionnel (JJ-MM-AA) :

Emplacement demandé pour l'équipement de cyberSanté Ontario

Étage :	Nom ou numéro de la salle :	Numéro du bâti d'équipement :
---------	-----------------------------	-------------------------------

Nom de l'immeuble :

Numéro de téléphone :	Est-il permis d'utiliser les téléphones cellulaires? Oui Non
-----------------------	--

Y a-t-il des contraintes de travail qui pourraient avoir une incidence sur l'installation du circuit de cyberSanté Ontario?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des précisions :

Y a-t-il des exigences particulières pour l'accès? **Oui Non**

(P. ex. : utilisation d'équipement de protection individuel, accès avec escorte, etc.)

S'agit-il d'un nouvel immeuble ou d'un immeuble en construction? **Oui Non**

Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Quand l'immeuble sera-t-il accessible (JJ-MM-AA)?
Quand l'immeuble sera-t-il branché aux services d'électricité (JJ-MM-AA)?
Quand l'immeuble devrait-il être entièrement fonctionnel (JJ-MM-AA)?

Renseignements techniques

Exigences pour le circuit de cyberSanté Ontario

Bande passante totale demandée: Mbps	La redondance est-elle nécessaire ⁱⁱ ? Oui Non
Nombre total d' adresses IP fonctionnelles demandées : (Tenez compte de la croissance sur un horizon de trois à cinq ans.)	Le point de service est-il ou sera-t-il muni d'un pare-feu ? Oui Non

Le point de service comprend-il d'autres connexions réseau? (Si oui, veuillez préciser. P. ex. : nom du fournisseur et bande passante.)

Système d'alimentation sans coupure

CyberSanté Ontario recommande fortement de vous assurer, avant l'installation du nouveau circuit, d'avoir un système d'alimentation sans coupure (ASC) de capacité adéquate.

Sélectionnez l'UNE des options ci-dessous.

Le point de service est doté d'un système ASC adapté à l'équipement du circuit de cyberSanté Ontario. Un système ASC de capacité adéquate sera installé au point de service avant l'installation de l'équipement du circuit de cyberSanté Ontario. Les responsables du point de service choisissent d'ignorer la recommandation concernant le système ASC et acceptent les risques que cela comporte.

Si un système ASC est ou sera installé, indiquez son autonomie approximative :	HEURES MINUTES
--	---------------------------------

Nombre de prises disponibles :

Exigences pour le client

Le point de service doit satisfaire aux exigences suivantes avant l'installation du circuit de cyberSanté Ontario.

Alimentation

NEMA 5-15 avec 8 prises.

Le client est chargé d'acheminer le courant jusqu'au bâti d'équipement et d'alimenter l'équipement de cyberSanté Ontario au moyen d'un système d'alimentation sans coupure (ASC) ou d'une génératrice de secours.

Bâti d'équipement

Généralement, il faut jusqu'à sept unités de remplacement (idéalement contiguës) dans le bâti pour l'équipement d'un circuit de cyberSanté Ontario.

Commutateur

Un commutateur géré de couche 2 est requis. Il doit compter suffisamment de ports de cuivre pour que tous les services puissent être pris en charge.

Câblage

Le client est responsable de tous les câbles reliant l'équipement de cyberSanté Ontario au réseau local interne.

Infrastructures additionnellesⁱⁱⁱ

Le client doit fournir toute autre infrastructure interne que cyberSanté Ontario ou ses fournisseurs jugeront nécessaires.

Coordonnées

Personne-ressource du projet – Personne autorisée à prendre des décisions relatives au circuit de cyberSanté Ontario.

Personne-ressource technique – Personne ayant une connaissance technique du circuit de cyberSanté Ontario et pouvant donner accès au point de service.

Personne-ressource secondaire – Personne pouvant fournir du soutien technique et donner accès au point de service si la personne-ressource technique n'est pas disponible.

Personne-ressource du projet

Prénom* :		Nom* :
Numéro de téléphone (y compris le poste)* :	Cellulaire* :	Courriel* :

Personne-ressource technique

Prénom* :		Nom* :
Nom de la société (le cas échéant) :		
Numéro de téléphone (y compris le poste)* :	Cellulaire* :	Courriel* :

Personne-ressource secondaire

Prénom :		Nom :
Nom de la société (le cas échéant) :		
Numéro de téléphone (y compris le poste) :	Cellulaire :	Courriel :

Justification des besoins

Décrivez brièvement les motifs de la présente demande et expliquez comment le circuit aidera à soigner les patients. Précisez quels logiciels d'application utiliseront le circuit, et annexez tout document justificatif (c.-à-d. analyse de rentabilité).

Confidentialité

Les renseignements que cyberSanté Ontario recueille dans le présent formulaire seront conservés de façon strictement confidentielle et ne serviront qu'aux fins de l'installation et du maintien de ses circuits.

CyberSanté Ontario a pris des mesures de protection raisonnables pour assurer la sécurité et la confidentialité de tous les renseignements recueillis, et prendra toutes les mesures raisonnables pour empêcher la communication ou l'utilisation non autorisée ou accidentelle des renseignements confidentiels.

CyberSanté Ontario conservera de façon strictement confidentielle tous les renseignements recueillis au moyen du présent formulaire pour l'exécution des travaux dans le cadre de la présente entente. Il peut toutefois les communiquer à ses employés, entrepreneurs et fournisseurs qui en ont besoin pour répondre à la demande d'un client conformément à la présente entente.

ⁱ Admissibilité

CyberSanté Ontario fournira une connexion Réseau ONE[®] si les fonds et les services sont disponibles et si le point de services de santé répond aux critères d'admissibilité. Dans le cas contraire, le fournisseur de soins de santé doit utiliser par défaut un réseau Internet public pour accéder aux services de cyberSanté Ontario.

ⁱⁱ Diversité/redondance

Si le client en fait la demande, cyberSanté Ontario tâchera de fournir des connexions redondantes, pourvu que les fonds et les services soient disponibles. Des connexions diversifiées seront fournies seulement dans la mesure du possible.

ⁱⁱⁱ Coût des infrastructures additionnelles

Des infrastructures additionnelles (p. ex. conduits, câbles, systèmes d'alimentation) pourraient être requises pour le branchement du circuit Réseau ONE[®] de cyberSanté Ontario. L'installation d'un tel circuit est sans frais, mais le client doit couvrir toutes les dépenses liées aux infrastructures additionnelles qui sont nécessaires, de la rue jusqu'au point de service, pour permettre l'installation et le bon fonctionnement du service.